



Bac Pro « animation - enfance et personnes âgées » - Arrêté de création

publié le 07/11/2019

Descriptif :

Arrêté de création du Bac Pro spécialité « animation - enfance et personnes âgées ».

Vous trouverez ci-joint l'arrêté du 22 juillet 2019 (publié au JORF n°0198 du 27 août 2019 - [texte n° 28](#)) portant création de la **spécialité « animation - enfance et personnes âgées »** du **Baccalauréat Professionnel** et fixant ses modalités de délivrance (NOR : MENE1921760A).

La **première session d'examen** de la spécialité « Animation - enfance et personnes âgées » de baccalauréat professionnel, organisée conformément aux dispositions du présent arrêté, aura lieu **en 2023**.

Document joint



Bac Pro « animation - enfance et personnes âgées » - Arrêté du 22/07/19 (PDF de 428.6 ko)

Arrêté du 22 juillet 2019 (publié au JORF n°0198 du 27 août 2019 - texte n° 28) portant création de la spécialité « animation - enfance et personnes âgées » du Baccalauréat Professionnel et fixant ses modalités de délivrance .



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.